

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES  
AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL 08/09**

**«Rapport accompagnant les comptes communaux 2008»**

---

Au conseil communal d'Aubonne

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1 Préambule**

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe du règlement du Conseil communal d'Aubonne et compte-tenu des compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales, la commission des finances (ci-après COFIN) a procédé au contrôle des comptes 2008 de la commune.

La COFIN s'est réunie en plénum ou en sous-groupes à 3 reprises et a procédé à l'examen des différents chapitres des comptes. Une liste de questions a ensuite été communiquée à la Municipalité, qui nous a répondu en détail lors d'une séance plénière avec 'la Municipalité et la commission de gestion. La COFIN a également participé à la traditionnelle visite des domaines qui a eu lieu le 27 mai 2008.

Nous établissons ce rapport en toute bonne foi, sur la base des pièces et renseignements qui nous ont été fournis, ainsi que sur la base des contrôles effectués. Nous formulons les réserves d'usage pour le cas où des éléments importants susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portés à notre connaissance.

La COFIN remercie nos autorités pour les réponses apportées en toute diligence à nos diverses questions.

### **2 Remarques particulières**

#### Tenue des comptes

Les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent. Les comptes sont tenus avec exactitude et concordent avec les pièces présentées. La conservation et le contrôle des pièces comptables est suffisant. Les inventaires des postes du bilan sont exacts et les taux d'amortissement appliqués aux investissements sont conformes aux décisions prises ou légales.

La COFIN tient à remercier la Municipalité et particulièrement notre boursier communal M. David Golay pour la qualité et la présentation du rapport. Elle a noté l'effort qui a été nécessaire suite aux vicissitudes que la bourse communale a essuyé suite au départ de M. Franco.

#### Résultats des comptes

Le résultat net de l'exercice 2008 est de CHF 130'926.81, le budget prévoyait un déficit de CHF 480.400.-

#### Marge d'autofinancement

En 2008 la marge d'autofinancement se monte à CHF 4'731'254.81, en augmentation de 6 % par rapport aux comptes 2007. Ceci s'explique pour plus de la moitié par une augmentation des recettes de l'impôt, une ristourne du canton sur la facture sociale pour un montant de CHF 1'492'617 et d'un solde en notre faveur de CHF 1'008'399.- du fonds de péréquation intercommunal.

Le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement, excédent des recettes monétaires courantes sur les dépenses monétaires courantes, de CHF 4'467'731.45.-, dont CHF 3'537'260.- de recettes extraordinaires.

#### Analyse du bilan, actif

Au bilan, l'actif du patrimoine financier s'élève à CHF 24'406'355.-, en augmentation de 9% par rapport au bilan 2007.

Les disponibilités du patrimoine financier sont solides, elles s'élèvent CHF à 12'043'711.15.

Au niveau de débiteur, on relèvera une légère sous-couverture (CHF 109'062.-) sur les provisions sur perte de débiteurs qui devraient idéalement s'élever à CHF 211'000.-

Concernant les titres et placements, on notera que la réserve latente est évaluée à CHF 3'552'160.- pour un montant comptable de CHF 909'700.-

#### Analyse du bilan, passif

Au bilan, les emprunts à moyen et long terme s'élèvent à CHF 14'316'959.-, en diminution de CHF 876'351.- par rapport au bilan 2007. Les soldes des emprunts au 31.12.2008 sont conformes aux relevés des institutions de prêts.

Les financements spéciaux et fonds de réserve se montent à CHF 13'927'456.- en augmentation de 8% par rapport à 2007. Les prélèvements se montent à CHF 57'170.- et les attributions à CHF 1'090'129.-. On notera en particulier

- Fond de réserve de régularisation facture sociale et fond de péréquation pour CHF 500'000.-
- Fond extension « eau » pour CHF 260'242.-
- Fond extension « égouts » pour CHF 190'889.-

#### Crédit d'investissements

Les montants des crédits d'investissements ont été respectés à l'exception d'un cas notable.

- Le préavis 11/06 concernant la rénovation de l'Esplanade accordait un montant de CHF 485'000.- alors que les dépenses d'investissements s'élèvent à CHF 725'885.95
- Les préavis 2/00 et 4/03 concernant la révision réglementaire PGA et étude directrice de la vieille ville accordait un montant de CHF 188'600.- alors que les dépenses d'investissements s'élèvent à CHF 354'810.25

A ce sujet, la COFIN émet le vœu que désormais tout dépassement de plus de CHF 50'000.- fasse l'objet d'une communication formelle auprès du conseil communal sous la forme d'une demande de crédit supplémentaire et ce en conformité avec les articles 10 et 11 du règlement du 14 décembre 1997 sur la comptabilité des communes.

#### Impôts

Le poste des revenus d'impôts est en forte augmentation (12%) par rapport à 2007. Les impôts sur les personnes physiques s'élèvent à CHF 9'529'185 et à CHF 2'392'175.- pour les personnes morales. Les causes sont à trouver dans la bonne conjoncture 2008 ainsi que sur l'augmentation de taux d'impôt qui passe de 69 à 72 points. On estime que ce dernier effet apporte un montant estimé à CHF 500'000.-

#### Rapport de l'organe de révision

Cette année, c'est la fiduciaire Michel Favre à Lausanne qui s'est vu confier le mandat de révision des comptes communaux 2008. La COFIN a pris connaissance de son rapport sans remarque particulière.

### 3 Analyse des ratios financiers

Ce chapitre donne une appréciation sur l'évolution temporelle des finances de notre commune. Le tableau des ratios est disponible en annexe du présent rapport.

#### MA / EN Capacité de financement endettement

La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire ce que dégage l'exercice par rapport au revenu de fonctionnement. Pour 2008, la valeur est de -61%, le signe négatif indiquant que la commune d'Aubonne dispose d'une fortune nette et non pas d'un endettement net. La « fortune » par habitant est de CHF 2'777.-

#### MA / DIN Degré d'autofinancement

Le ratio MA/DIN qui donne le rapport entre la marge d'autofinancement et les dépenses d'investissement nettes, ne devrait pas descendre en dessous de 80 à 90 %. Grâce à l'excellent exercice 2008, il atteint la très bonne valeur de 228%.

#### MA / RFE Capacité d'autofinancement

Le montant des revenus épurés, i.e. les revenus épurés des mouvements de réserves et des imputations internes s'élève à CHF 26'455'842.-. La capacité d'autofinancement en 2008 est de 18 %. La valeur idéale est de 20%.

#### INP / RFE Quotité d'intérêts

La quotité d'intérêts mesure la part des revenus affectés au service de la dette. Pour 2008, sa valeur est de 1.6%, ce qui très correct et en amélioration par rapport à 2007. Elle est considérée comme forte à partir de 10 %.

#### CF / DIN Taux de couverture

Le ratio de 228% du cash flow par les dépenses d'investissement nettes est très bon.

On trouvera en annexe quelques graphiques qui aident à positionner notre commune par rapport aux communes vaudoise (« Evolution des dépenses et des recettes ») ou du district (« Evolution de la capacité d'autofinancement »).

### 4 Constatations générales

Des événements uniques comme la ristourne du canton sur la facture sociale ainsi que du solde en notre faveur des recettes du fond de péréquation intercommunale contribuent certes à faire de l'exercice 2008 un excellent exercice. Cependant, la revue des ratios financiers ainsi que les résultats comptables montrent que les finances de notre commune sont saines.

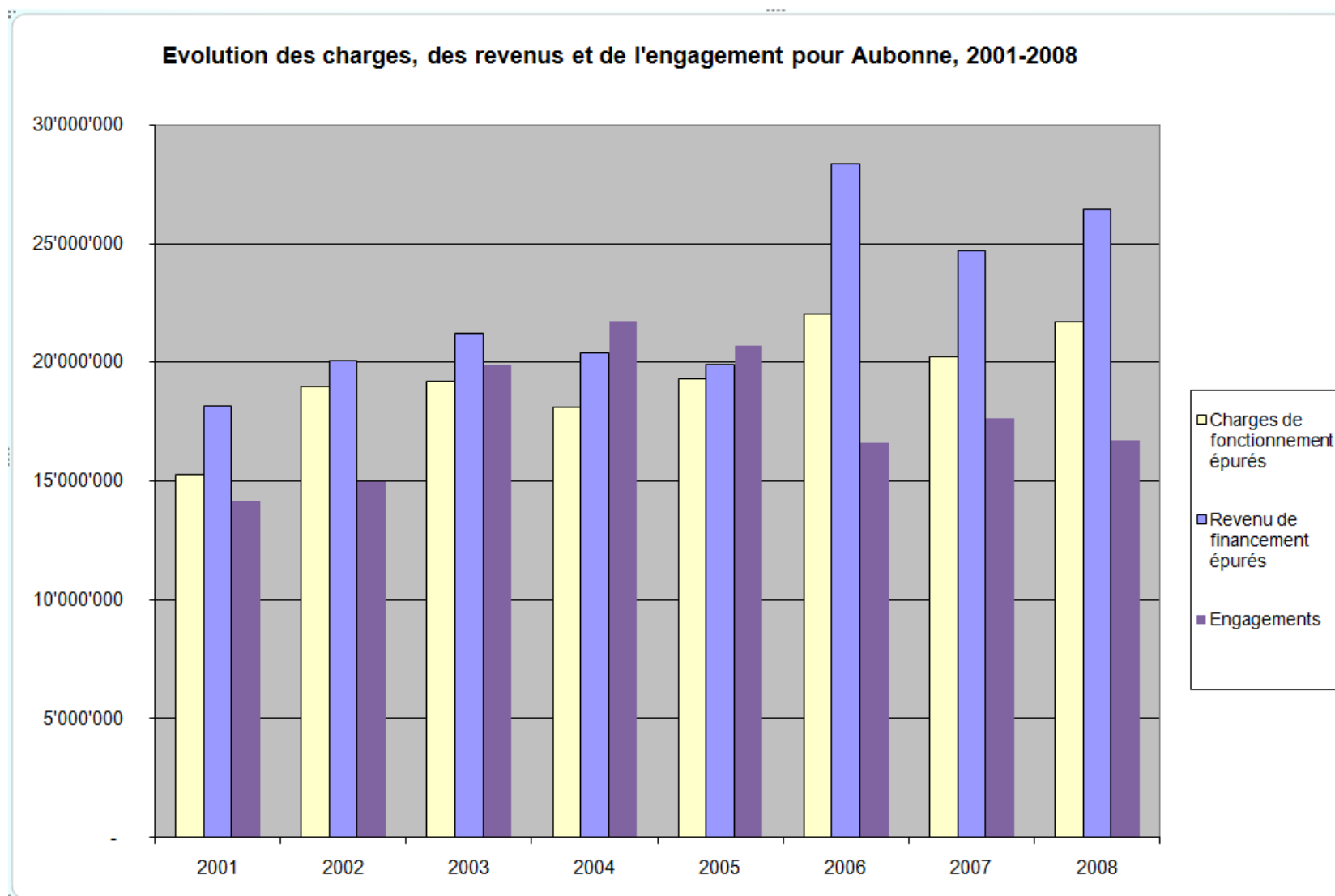
### 5 Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances propose d'accepter les comptes communaux tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité.

Au nom de la commission des finances, le rapporteur

Nicolas ROSAT

Aubonne, le 3 juin 2008



*Figure 1 Evolution des charges et des revenus pour Aubonne*

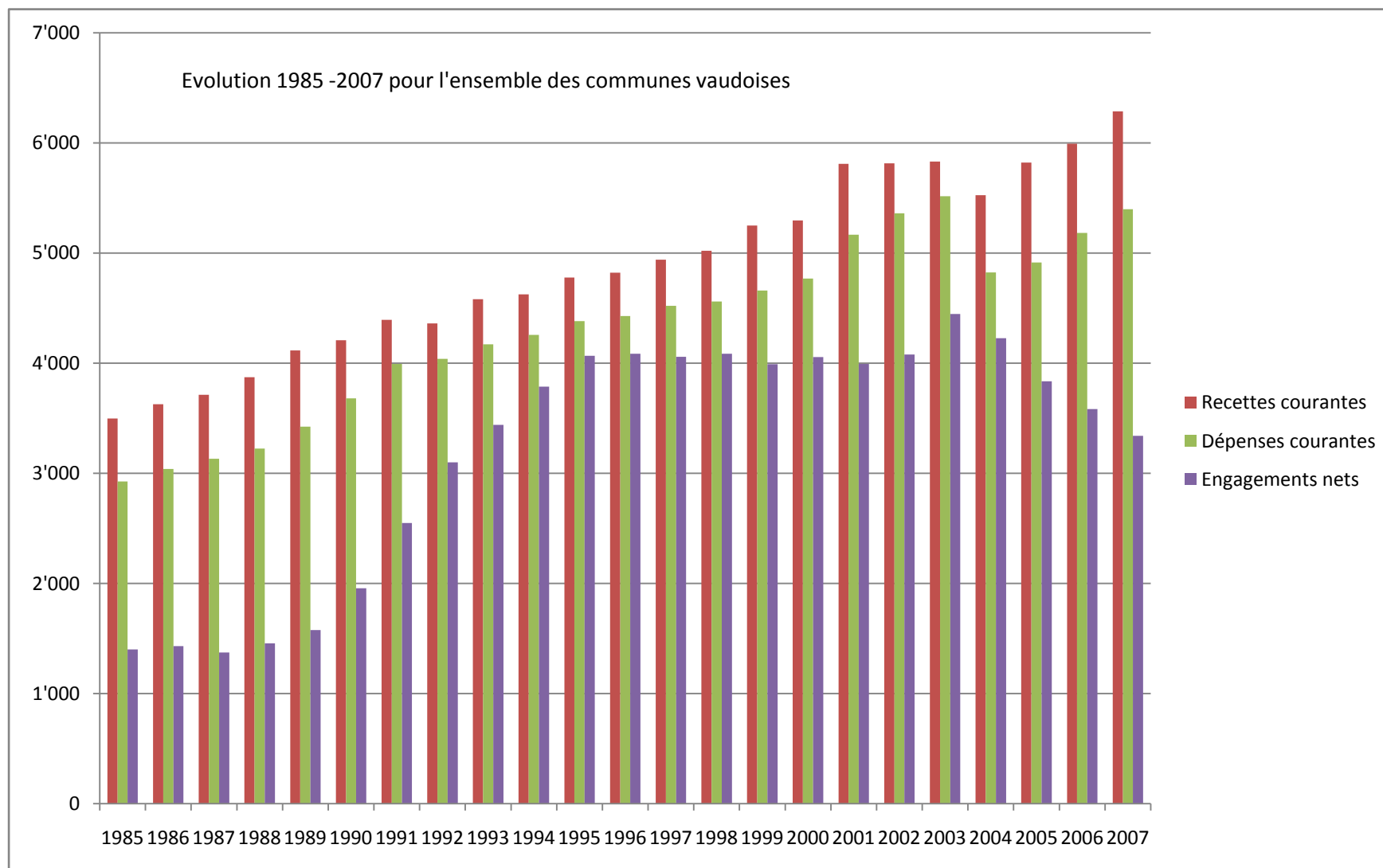


Figure 2 Evolution des charges et des revenus pour l'ensemble des communes vaudoises (Source SCRIS)

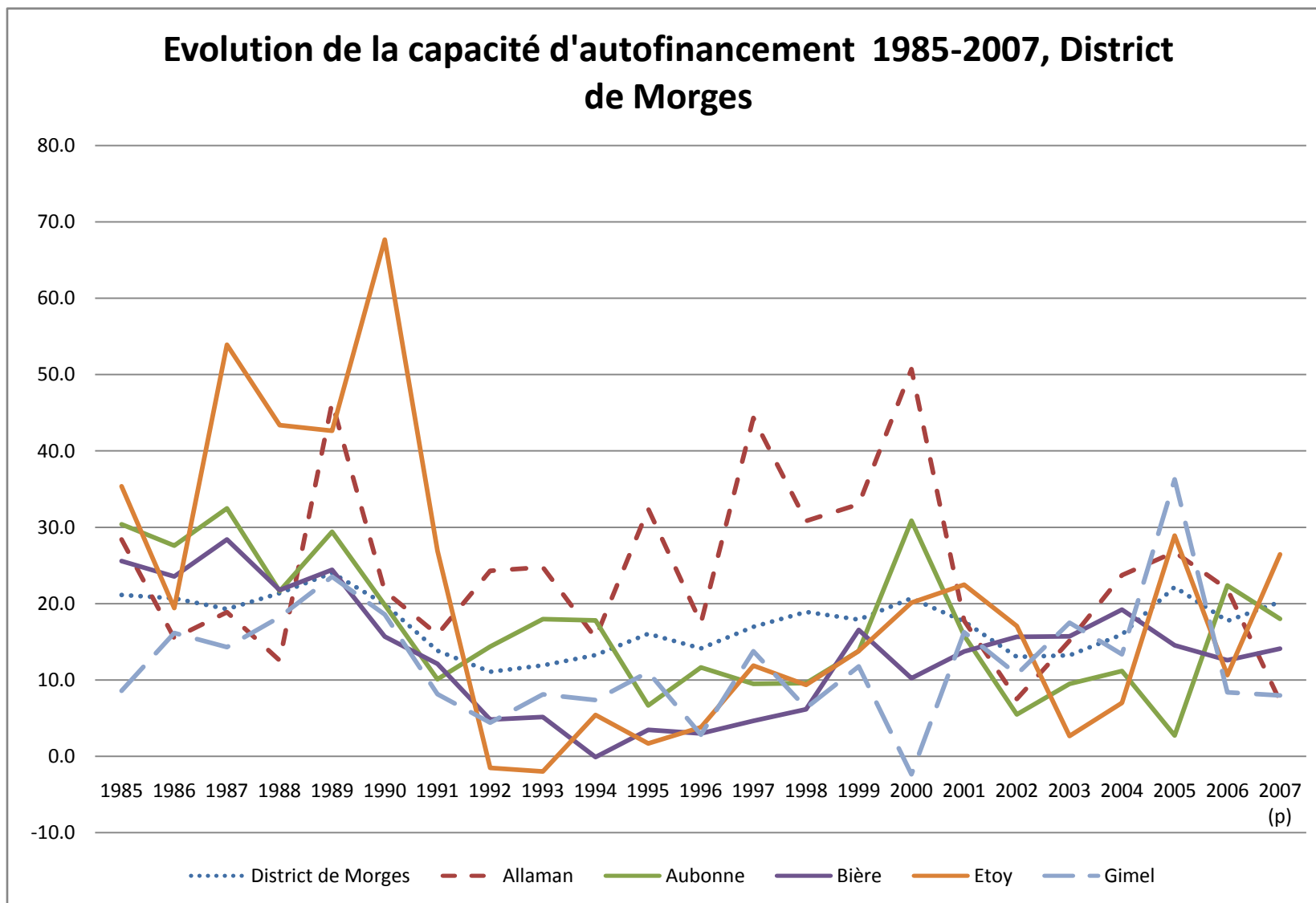
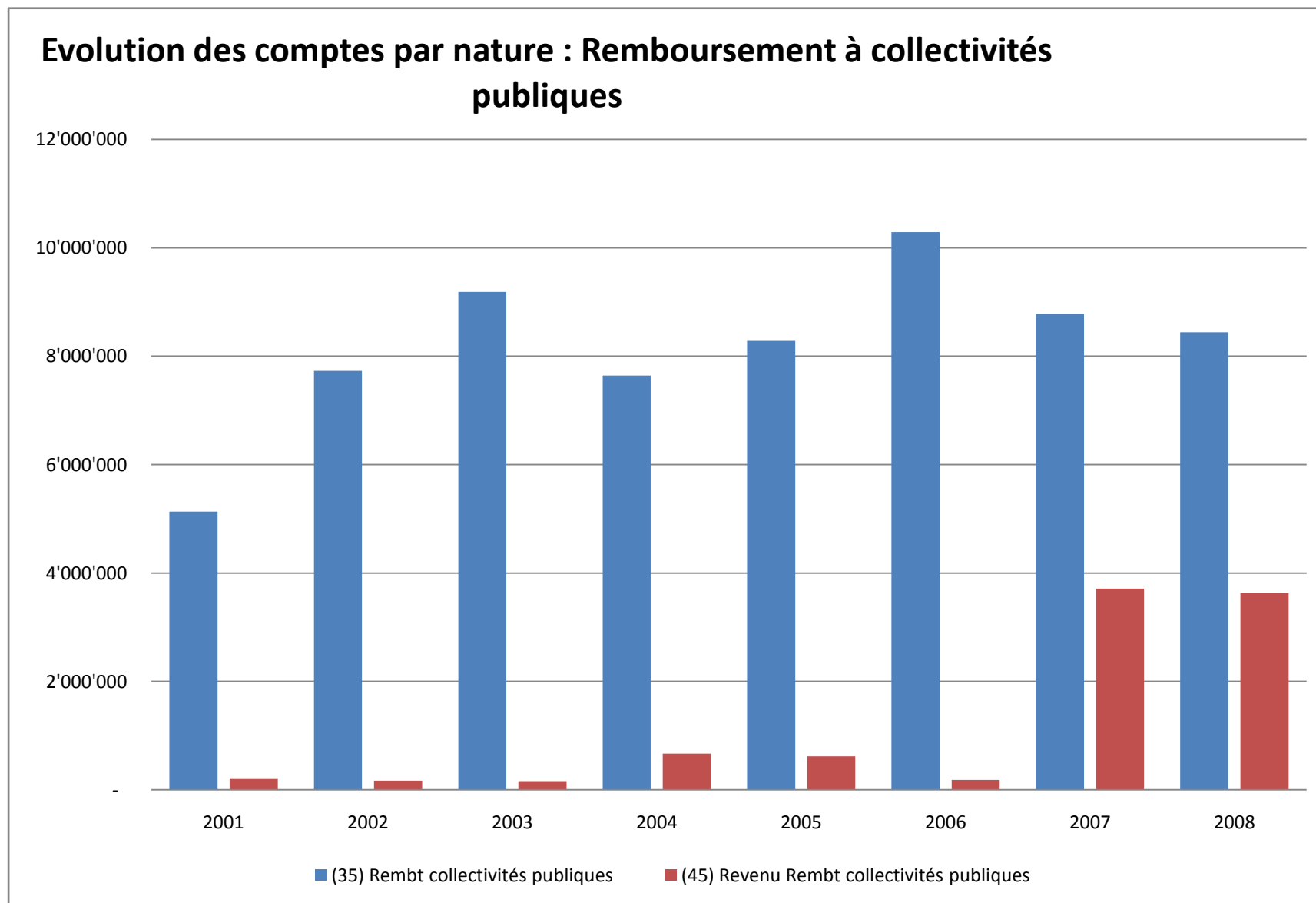


Figure 3 Evolution de la capacité d'autofinancement pour quelques communes du district (Source SCRIS)



*Figure 4 Evolution des charge et revenus : collectivités publiques pour Aubonne*